



UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE
OUVRIÈRE

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU (CT-R) DU 29 JANVIER 2018 (reconvocation)

DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur le Président,

Le CTR au cours duquel sont présentés les Plafonds autorisés d'emplois (PAE) et les Effectifs de référence (ER) pour l'année en cours est un moment fort du dialogue social.

Il permet à chacun des douaniers de percevoir l'ensemble des conséquences des choix organisationnels assumés par la direction générale.

Concernant ce point de l'ordre du jour, l'**USD-FO** s'est livrée à une analyse comparative des ER 2018 et des ER 2016. Les ER présentant une vision de l'organisation cible en fin d'année 2018, au cas particulier, ils permettent à chacun de visualiser la trajectoire de nos schémas d'emplois. Cette analyse permet de constater les évolutions après 2 années de création d'emplois, 2017 et 2018, que vous qualifiez d'historiques. Vous précisez, en effet, dans les documents de travail que, je vous cite, « *c'est, pour la deuxième consécutive, la plus forte augmentation depuis 1995, date du transfert des contributions indirectes à la DGDDI par la direction générale des impôts* ».

Notre analyse met en perspective les données diffusées avant le CTR du 26 janvier 2016 avec celles transmises avant ce CTR.

Les ER, qui traduisent le mieux l'impact en termes d'organisation pour les personnels, ont certes augmenté de 493 emplois (17041 contre 16548 pour les ER 2016).

Nous nous sommes attachés à cerner les effets sur les ER dans les directions interrégionales de métropole, cibles principales du projet stratégique 2020 pour la Douane.

Or le bilan est ambigu : sur la période,

- 4 DI sur 11 ont perdu des effectifs. À savoir, Auvergne-Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire / Grand-Est / Île-de-France. ?
- 1 DI a vu ses effectifs maintenus, Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse.
- 6 DI ont vu leurs effectifs croître, Hauts-de-France, Normandie, Roissy et le bloc des 3 DI reconfigurées ? (Bretagne-Pays de la Loire / Nouvelle Aquitaine / Occitanie).

Le bilan pourrait apparaître globalement positif mais le solde global pour les 11 DI territoriales de Métropole est bien maigre avec 28 emplois supplémentaires en termes d'ER, à rapprocher des + 493 emplois globaux.

Même si vous pouvez, à juste titre, préciser que 364 agents seront en formation initiale en fin d'année et donc pris en charge par la DNRFP, convenez que les effets positifs des créations d'emplois sur 2 ans ne sont pas très lisibles, à ce stade, sur notre réseau de services déconcentrés. Et cela, alors même que :

- les douaniers sont largement acteurs du plan national anti-terrorisme (cf. notre question diverse sur les sujets des contrôles aux frontières intérieures et extérieures),
- seront largement impliqués par les conséquences de la mise en œuvre du BREXIT,
- seront mis à contribution pour le nécessaire approfondissement des contrôles sectoriels, à la circulation et à la mise à la consommation, sur les produits soumis à accroissement significatif de la fiscalité, dans le budget 2018. Nous faisons bien évidemment référence aux tabacs et aux produits pétroliers. Sur ces thèmes, nous sommes demandeurs de la diffusion du nouveau plan de lutte contre la fraude sur ces produits fortement taxés.

En tout état de cause, il serait très utile de disposer d'une projection des affectations de stagiaires par DI.

Si l'on va plus en détail dans l'analyse, des effets plus inquiétants sont perceptibles au niveau des effectifs par direction régionale.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que la mobilisation contre le PSD 2020 fut de très haut niveau en 2013-2014. La mobilisation des personnels et la détermination de 4 organisations syndicales, dont l'**USD-FO**, qui n'hésitèrent pas à rompre le dialogue social à Montreuil au printemps 2014, permirent d'obtenir l'arbitrage ministériel du 11 juin 2014 assurant la sauvegarde de l'échelon – direction régionale – dans notre organisation territoriale.

Or des décisions prises au niveau interrégional semblent vouloir remettre en cause l'existence de certaines directions.

Si l'**USD-FO** reconnaît que notre dispositif de dédouanement est contraint par les effets des dispositions communautaires, directives et règlements, notre organisation dénonce, en revanche, la politique de concentration massive de nos services de gestion des fiscalités qui relèvent de la DGDDI ainsi que celle de nos services comptables.

Si certains directeurs interrégionaux ont parfaitement analysé les risques de l'hypercentralisation et ont pris des dispositions de répartition régionale des services chargés de la comptabilité et des fiscalités, et nous les en remercions, d'autres acteurs s'ingénient à tout centraliser au siège de l'interrégion. Ces décideurs ont-ils votre aval ? Ces décideurs ont-ils négocié un plan social spécifique pour les personnels en poste dans les directions régionales-cibles ? Nous vous demandons donc, monsieur le Président, de nous indiquer votre vision de l'avenir des services de la direction régionale de Clermont-Ferrand, dont les effectifs de référence, pour l'ensemble de la direction, sont affichés comme largement inférieurs à 100.

Votre réponse est d'importance car nous supposons que si la digue de l'arbitrage ministériel lâche, d'autres directions régionales, dans un futur proche, pourraient subir le même sort.

Incidemment, nous appelons votre attention sur la nécessité, selon l'**USD-FO**, de mettre en place très rapidement un régime indemnitaire attractif dans tous les services à compétence, ou vocation, nationale ou interrégionale.

Une décision très rapide doit être prise pour les PEI (Pôles énergétiques interrégionaux) chargés non seulement de la programmation interrégionale des contrôles mais aussi de leur réalisation au sein d'interrégion qui,

rappelons-le, peuvent avoir la taille d'un État-membre de l'Union (Irlande, Autriche, etc.).

L'appel aux bonnes volontés et à une programmation intelligente des contrôles distants ne réduit ni la distance, ni les délais de route, ni les contraintes de contrôle physique pour des marchandises dont la mise à la consommation est fortement taxée et qui sont stockées en suspension de taxes.

Pour les autres services à vocation nationale, la direction générale ne peut durablement objecter une contrainte budgétaire aux engagements pris lors de 2 GT sur ces sujets en 2017.

Concernant le point 2 soumis à vote, nous soulignons les efforts de la direction générale, et plus particulièrement du bureau A/1, pour faciliter l'expression des organisations syndicales en fournissant, on l'espère prochainement, avec le concours de la sous-direction C, les équipements et connexions informatiques nécessaires à l'activité des permanences. Nous soulignons également les efforts pour doter les organisations syndicales d'outils de diffusion sécurisés. Nous souhaitons disposer d'engagements très précis quant à la phase de mise en œuvre : date définitive de livraison des matériels initialement prévue fin 2017, date d'ouverture effective des droits consacrés par la décision directionnelle (accès aux visioconférences).

Concernant les points d'information, nous attendons avec intérêt les interventions de la direction générale sur les 2 thèmes prévus en notant que, sur le point 3, Ambition DG, la concertation a largement commencé et que nous formulerons des demandes d'éclaircissements par rapport aux premiers échanges et au regard des nombreuses questions posées à nos représentants à la direction générale, lors d'une récente tournée de service.

Concernant le point 4 pour lequel il s'agit d'un premier échange, nous vous précisons, monsieur le Président, que pour l'**USD-FO**, le premier impératif du plan managérial Douane est d'assurer le reclassement en proximité des agents, donc des managers, qui perdent leur emploi du fait des décisions organisationnelles qui sont prises sous votre autorité. Ce point ne nous semble peu (ou pas) pris en compte dans les documents transmis.

Les agents des SRE sont inquiets à plusieurs titres. Cette inquiétude s'est traduite par une motion, signée par la grande majorité de ces agents, et dont vous avez été destinataire. L' **USD-FO** soutient de manière pleine et entière cette démarche.

En effet, au cours des dernières années, les effectifs de ces services ont continué sensiblement à diminuer. Certains sont réduits à la portion congrue. Le ministre semble se sentir délié de certains des engagements pris par ses prédécesseurs. Pouvez-vous confirmer la pérennité de ces services et que les moyens nécessaires à leur action de LCF continueront à leur être alloués ?

A cela s'ajoute l'adoption de la loi sur le droit à l'erreur et la mise en place du rescrit douanier (modification de l'article 345 du code des douanes le 18 janvier 2018). Ces modifications législatives ne diminueront pas la durée des enquêtes les plus complexes, soyez-en assuré. En revanche, quid de l'atteinte du sacro-saint indicateur F1 (droits redressés), dans ces conditions a fortiori lorsqu'on sait que plusieurs enquêtes à très fort enjeu sont bloquées par vos soins avant notification ?

Sur un tout autre plan, les agents se plaignent, à juste titre, de la mise en place de Chorus-DT. Cette pseudo-simplification génère une charge de travail aberrante et inutile. Certes, vous n'êtes pas à l'origine de cette application interministérielle. Cependant, il serait indispensable de confier à un corps de contrôle un audit sur le temps-agent certainement considérable consacré à l'établissement des frais de remboursement. Bref, avec Chorus-DT, le choc c'est pour maintenant ; mais la simplification est renvoyée à une date ultérieure !

Enfin, nous attirons tout particulièrement votre attention (cf. notre question diverse sur les taux de promotion) sur la nécessité de communiquer sur les tendances quant aux taux de promotion applicables à partir de cette année.

Cela, pour la raison évidente que le cycle des CAP 2018 débute et que, par ailleurs, les douaniers sont sous le choc du ralentissement des changements d'échelon induits par la mise en œuvre du protocole PPCR, protocole que l'**USD-FO** s'est bien gardé d'approuver.
